

Commune d'ESSOUVERT
Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2021

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOUIN, Dominique BERNAZEAU, Dominique BERTIN, Véronique BLAIN FEDY, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE.

Secrétaire de séance élue : Sylvaine CADORET

Le compte rendu de la séance précédente est voté

Défense Extérieure Contre Incendie

Le conseil municipal décide de déposer deux demandes de subvention une au titre de la DETR 2021 (60 % HT) et une auprès du Conseil Départemental (20 %).

L'estimation prévisionnelle de la dépense est de 170 100 €.

Mr le Maire est autorisé à signer les marchés.

Bâtiments communaux

Accord est donné pour l'achat :

- d'une échelle métallique qui sera installée à l'intérieur du clocher de l'église de La Benâte pour un montant de 3 893,58 € par la chaudronnerie Montmirail.

- d'une fenêtre pour la sacristie de l'église de St Denis du Pin pour 630 € (Art Pierre et Bâti).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente des bâtiments AC 34 et AC 38 situés au bourg de St Denis du Pin, à Mr PICARD Michael pour un montant de 8 000€.

Enfouissement des réseaux à Puymoreau

Le devis pour la reprise de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux à Puymoreau est d'un montant de 45 149,84 € dont 22 574,92 € de participation communale, le solde étant la participation du SDEER.

Mise à disposition du garage communal

Le conseil municipal procède au vote pour la mise à disposition à la société des fêtes, du garage communal situé place de l'église à St Denis du Pin, à titre gratuit, reconductible, et avec un délai de préavis de deux mois.

Contre : 2 abstention : 0 pour : 15

Ecole La Benâte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de l'inspection de l'Education nationale de la circonscription de Saint Jean d'Angély, de transférer le poste de La Benâte (classe unique) vers l'école de Saint Denis du Pin (au sein de la même commune).

Il y aura fermeture du site de La Benâte mais pas de fermeture de poste ; l'inspection académique ne veut plus de classe unique.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

Contre : 3 Abstentions : 10 Pour : 6

Achats

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat :

- d'un vidéo projecteur, le devis des Ets Gitem est retenu pour 1 067,80 €, une valise pour transport sera achetée en complément.
- une télévision pour un montant de 119 € devis accepté des Ets Leclerc.

Contrat

Un contrat de service sera signé pour les deux radars pédagogiques communaux, le montant est de 199 € HT/an et par radar.

Questions diverses

- Participation citoyenne : Mr le Maire informe que la convention a été signée avec la gendarmerie et la Sous-Préfecture, les référents au sein des différents villages ou bourgs seront contactés.
- Des panneaux indiquant Territoires Bio engagés, et participation citoyenne seront commandés.
- accord est donné pour le stationnement d'un camion pizza sur le parking du stade de St Denis du Pin ou à La Benâte.
- autorisation de l'encaissement d'un don de 85,07 €
- la ferraille se trouvant dans et autour des bâtiments communaux sera vendue.
- le point sur les commissions est fait.
- le problème des chats errants au lieu-dit le Pouzat est évoqué, le conseil municipal va rechercher une solution avec des associations compétentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire
Henri AUGER